



Ville de Trois-Rivières

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue le 7 avril 2015 à 19 h 34.

Sont présents les membres suivants : M. Jean-François Aubin, M. François Bélisle, M^{me} Ginette Bellemare, M^{me} Marie-Claude Camirand, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Guy Daigle, M. Pierre A Dupont, M. Pierre-Luc Fortin, M. René Goyette, M. Yves Landry, M^{me} Joan Lefebvre, M. Jeannot Lemieux, M. André Noël et M^{me} Sabrina Roy,

formant quorum sous la présidence de M. le maire Yves Lévesque.

RÉSOLUTION N° C-2015-0357

Projet « Oléoduc Énergie Est »

ATTENDU que l'Office national de l'énergie du Canada a communiqué des informations sur le projet « Oléoduc Énergie Est » de « TransCanada PipeLines Limited », notamment ce qui concerne :

- les méthodes de construction;
- les débits, le tracé, les taux de détection des fuites et les méthodes de gestion des déversements prévus;

ATTENDU que le tracé de cet oléoduc traverse la rivière Saint-Maurice en amont de la prise d'eau de surface de la Ville;

ATTENDU qu'une faible distance sépare le tracé de cet oléoduc des zones de recharge des nappes phréatiques utilisées pour le prélèvement d'eau potable;

ATTENDU que ces zones de recharge des nappes phréatiques seront ainsi soumises à une vulnérabilité élevée;

ATTENDU que la présence de cet oléoduc aura des impacts économiques sur les activités de la Ville en matière de :

- surveillance de la qualité des eaux de surface et souterraine;
- sécurité publique;
- développement de son territoire;

ATTENDU qu'un déversement majeur occasionnerait des impacts économiques, sociaux et environnementaux importants;

IL EST PROPOSÉ PAR : *M. Pierre-Luc Fortin*

APPUYÉ PAR : *M^{me} Marie-Claude Camirand*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières exige que « TransCanada PipeLines Limited » :

- construise la station de pompage prévue près de la sortie 210 de l'autoroute 40 puisqu'elle serait ainsi éloignée des zones de prélèvement d'eau potable;
- prévoie de manière à éviter toute contamination des sols :

- des réservoirs et des bassins de récupération d'hydrocarbures, ayant un volume suffisant, positionnés le long de l'oléoduc et à la station de pompage;
- un nombre adéquat de valves;
- installe des clapets antiretour dans les sections descendantes de l'oléoduc près des sources d'approvisionnement en eau potable et des milieux humides, et ce, afin d'éviter un drainage entre deux vannes de sectionnement en cas de rupture;
- améliore la sécurité de la traversée de la rivière Saint-Maurice, par exemple en gainant ou en doublant la conduite et en prévoyant des bassins de confinement de part et d'autre de ce cours d'eau;
- mette en place un système de détection des fuites sous le seuil de 1,5 % dans les traversées de cours d'eau et à proximité des milieux humides;
- finance une évaluation indépendante des impacts de déversements sur :
 - la prise d'eau potable et la rivière Saint-Maurice afin que des mesures de mitigation des risques soient identifiées, tels qu'un franchissement aérien avec des mesures spécifiques de protection de l'oléoduc et de détection des fuites ou un repositionnement de la traversée de ce cours d'eau en amont du barrage de la Gabelle;
 - les zones de recharge des puits et les secteurs à protéger pour la recherche d'eau potable pour une zone tampon de huit kilomètres avant l'implantation du pipeline afin de modifier le tracé ou d'appliquer des mesures d'atténuation des risques;
- modifie son tracé afin de contourner les milieux humides;
- protège et aménage, sur le territoire trifluvien, une superficie de milieux naturels de haute valeur écologique équivalente à l'emprise déboisée sur celui-ci pour l'oléoduc;
- rembourse les frais inhérents à la mise à jour des outils municipaux de planification (notamment le schéma de couverture de risque et le plan des mesures d'urgence) ainsi que les frais associés à la formation du personnel et à l'acquisition d'équipements requis pour assurer la sécurité des citoyens et de l'environnement;
- mette en place un fonds de rétablissement des sites contaminés par ses activités, au-delà des assurances responsabilité prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
Trois-Rivières, ce 7 avril 2015.

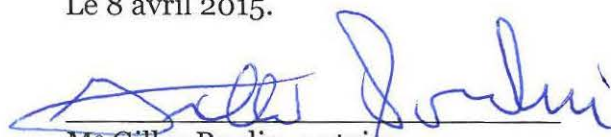
Yves Lévesque

M. Yves Lévesque, maire

Gilles Poulin

M^e Gilles Poulin, greffier

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 8 avril 2015.



M^e Gilles Poulin, notaire
Greffier de la Ville de Trois-Rivières

